



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2004

Cinquante-huitième session
Point 166 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/58/590)]

58/262. Affiliation de la Cour pénale internationale à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général sur l'affiliation de la Cour pénale internationale à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Décide d'admettre la Cour pénale internationale à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, conformément aux alinéas *b* et *c* de l'article 3 des Statuts de la Caisse, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

*79^e séance plénière
23 décembre 2003*

¹ A/C.5/58/13.

² A/58/545.